

**POUR DÉCISION**

## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Date et ordre du jour de la Conférence internationale du Travail****Ordre du jour de la 99<sup>e</sup> session (2010) de la Conférence****Introduction**

1. Le Conseil d'administration, à sa 301<sup>e</sup> session (mars 2008), a décidé de reporter le choix de la troisième question technique devant compléter l'ordre du jour de la 99<sup>e</sup> session (2010) de la Conférence à sa 303<sup>e</sup> session (novembre 2008), en attendant les conclusions de la discussion de la Conférence internationale du Travail sur le renforcement de la capacité de l'OIT<sup>1</sup>.
2. Le 10 juin 2008, la Conférence internationale du Travail, à sa 97<sup>e</sup> session, a adopté la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (la Déclaration de 2008) contenant son suivi en annexe. Il est notamment prévu dans la section II, B, de l'annexe que l'Organisation mettra sur pied un dispositif de discussions récurrentes par la Conférence internationale du Travail selon les modalités arrêtées par le Conseil d'administration, qui ne devra pas faire double emploi avec les mécanismes de contrôle de l'OIT.
3. Les consultations tripartites sur le suivi de la Déclaration de 2008 menées en septembre 2008 ont porté entre autres sur le concept des rapports sur les questions récurrentes à soumettre à la Conférence, la séquence et la fréquence de ces questions inscrites de façon récurrente à l'ordre du jour de la Conférence, et les implications pour les études d'ensemble<sup>2</sup>. Un consensus s'est manifestement dégagé durant les consultations pour démarrer le cycle des discussions récurrentes en 2010, avec l'emploi comme objectif stratégique. Il est donc proposé de compléter l'ordre du jour de la Conférence de 2010 par une discussion récurrente sur l'emploi. On trouvera ci-dessous un aperçu des éléments de cette discussion, étant entendu que les consultations continueront au sujet de la préparation du rapport qui servira de base à la discussion.

<sup>1</sup> Document GB.301/2. Les autres questions proposées pour l'ordre du jour de la CIT 2010 sont les suivantes: *Travail décent pour les travailleurs domestiques* (action normative – première discussion) et *Renforcer les ripostes nationales au VIH/sida dans le monde du travail* (seconde discussion – en vue de l'adoption d'une recommandation autonome).

<sup>2</sup> Question traitée dans le document GB.303/LILS/6.

## Proposition de tenir une discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi

### Objet

4. Dans la Déclaration de 2008, les Membres ont réitéré leur engagement ainsi que celui de l'Organisation à «... mettre en œuvre le mandat constitutionnel de l'OIT, notamment par l'intermédiaire des normes internationales du travail, et à placer le plein emploi productif et le travail décent au cœur des politiques économiques et sociales...» et ont convenu que pour cela il faudrait «... se fonder sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, d'égale importance, autour desquels s'articule l'Agenda du travail décent...»<sup>3</sup>.
5. En tant que «... moyens avec lesquels l'Organisation appuiera les efforts déployés par ses Membres pour traduire leur engagement relatif à la réalisation des quatre objectifs stratégiques...»<sup>4</sup>, le suivi de la Déclaration de 2008 prévoit que «L'Organisation mettra sur pied un dispositif de discussions récurrentes par la Conférence internationale du Travail selon les modalités arrêtées par le Conseil d'administration...». L'objectif est de: «... mieux comprendre la situation et les besoins divers de ses Membres en rapport avec chacun des objectifs stratégiques, et y répondre de manière plus efficace en utilisant l'ensemble des moyens d'action à sa disposition ... et ajuster en conséquence ses priorités et programmes d'action»<sup>5</sup>.
6. Il est proposé que la première question récurrente à l'ordre du jour de la Conférence de 2010 se penche sur l'objectif stratégique de l'emploi. Cette question récurrente apporterait à la discussion de la Conférence une perception ciblée de toute la palette des défis liés à l'emploi à relever par les gouvernements et les partenaires sociaux ainsi qu'une évaluation de la manière dont les quatre objectifs stratégiques «indissociables, interdépendants et se renforçant mutuellement»<sup>6</sup> de l'OIT, poursuivis de manière cohérente, peuvent conduire à l'objectif du plein emploi productif.
7. Un objectif essentiel de la discussion récurrente sera également de permettre à la Conférence d'«évaluer les résultats des activités de l'OIT afin d'éclairer les décisions concernant les programmes, le budget et autres aspects de la gouvernance»<sup>7</sup>.

### Le rapport

8. Le rapport destiné à la discussion récurrente sera conçu et élaboré en tenant compte des consultations, en suivant les orientations de la Déclaration de 2008 et sur la base d'un processus de pleine collaboration à l'échelon du Bureau. Il portera sur des thèmes et des domaines clés des travaux de l'OIT sur l'emploi. Pour chacun des thèmes abordés, il se concentrera sur les différentes réalités pour ce qui a trait aux tendances et aux politiques en la matière, de même que sur les besoins des Membres. Il comprendra une évaluation de

<sup>3</sup> Déclaration de 2008, section I, A.

<sup>4</sup> Suivi de la Déclaration de 2008, section I, 1.

<sup>5</sup> Idem, section II, B.

<sup>6</sup> Déclaration de 2008, section I, B.

<sup>7</sup> Suivi, II, B, ii).

l'efficacité des différents moyens d'action utilisés par le Bureau (recherches et partage des connaissances, activités de sensibilisation et de conseils stratégiques, coopération technique et renforcement des capacités, action normative et promotion des normes, dialogue social) pour répondre aux besoins des Membres.

**9.** La teneur du rapport sera guidée par les considérations clés suivantes:

- un diagnostic empirique des tendances et des défis critiques en matière d'emploi auxquels sont confrontés des groupes de pays à différents niveaux de développement, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, y compris un gros plan sur une analyse approfondie des données ventilées selon les sexes. Dans les limites des éléments pouvant être obtenus, une attention particulière sera consacrée au contenu emploi des différents sentiers de croissance ainsi qu'aux corrélations entre croissance, productivité, emploi, réduction de la pauvreté et inégalité;
- une analyse du mandat, des priorités et des instruments de l'OIT sur l'emploi, tels qu'ils ont évolué au fil des conclusions et des décisions tripartites adoptées par la Conférence, le Conseil d'administration (y compris l'Agenda global pour l'emploi), les réunions régionales et par l'intermédiaire des normes liées à l'emploi;
- des études et des analyses comparatives des politiques et stratégies adoptées par les Membres pour promouvoir le plein emploi productif, en examinant les résultats et la pertinence des différentes combinaisons de politiques et les leçons retenues;
- le recours à une approche thématique, avec des expériences à l'échelon régional et national, pour mettre en relief les leçons et les problèmes fondamentaux; pour chaque thème, on insistera tout particulièrement sur les synergies et les liens entre tous les objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent;
- un examen des arrangements institutionnels et du rôle du dialogue social et du tripartisme dans la promotion de la coordination et de la cohérence économique et sociale ainsi que dans les mesures visant à favoriser la conception et la mise en œuvre des réformes politiques. On inclura à cette occasion une analyse de la manière dont l'engagement envers le plein emploi productif et la coordination des politiques nécessaire a fonctionné dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD);
- une analyse de la pertinence des mesures prises par le Bureau dans les principaux thèmes liés à l'emploi et en ce qui concerne les demandes des mandants, en dressant un inventaire des forces, des faiblesses et des lacunes ainsi que des moyens utilisés par l'OIT pour les combler, par exemple en cherchant à atteindre les quatre objectifs stratégiques sur une nouvelle base coordonnée, en améliorant la collaboration entre les différentes unités du Bureau et en concluant des partenariats avec des organismes du système des Nations Unies, entre autres.

**10.** Parmi les sources d'information, on citera les informations générées par l'ensemble des statistiques collectées dans le cadre des recherches de l'OIT, l'étude d'ensemble<sup>8</sup>; les activités de coopération technique et de conseils stratégiques (notamment dans le cadre des PPTD), les consultations des mandants, les recherches et les publications d'autres organisations du système des Nations Unies, multilatérales et régionales, de même que d'autres sources externes.

<sup>8</sup> Voir document GB.303/LILS/6.

## Résultats attendus

11. Les résultats attendus de la discussion de la Conférence sur la question récurrente portant sur l'emploi sont les suivants:

- identification des priorités à soumettre à l'attention des Membres et de l'OIT;
- recensement des domaines et des problèmes pour lesquels les Membres et le Bureau peuvent adapter leurs priorités, programmes et activités de renforcement des capacités;
- recensement des moyens de mieux coordonner les futurs travaux au titre de l'objectif stratégique de l'emploi avec les autres objectifs stratégiques, et amélioration de la collaboration dans le cadre des PPTD pour l'exécution de l'Agenda du travail décent;
- proposition de thèmes et de sujets à inscrire à l'ordre du jour des sessions futures de la Conférence.

12. *Le Conseil d'administration est invité à inscrire à l'ordre du jour de la 99<sup>e</sup> session (2010) de la Conférence internationale du Travail la question suivante: discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi.*

Genève, le 13 octobre 2008.

*Point appelant une décision:* paragraphe 12.